



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Juillet 2008

Date de la convocation 1 ^{er} Juillet 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Brignac
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENEZETH Ingrid, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. RUIZ Salvador, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. QUEROL Jean François, M. BAUDOT Bernard, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ALBERT Laurent,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean Noël M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre</p>		

Objet : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole – Approbation du règlement intérieur

Monsieur BRUN rappelle que dans le cadre de la mise en place des Accueils de Loisirs associés à l'école (ALAE) situés sur les communes de Ceyras, Nébian et Paulhan, il est proposé d'établir un règlement intérieur communautaire.

Ce règlement (voir document complet en annexe) fixe notamment pour chacun des 3 Accueils de Loisirs associés à l'école sus visés:

- la capacité d'accueil,
- Les modalités d'admission et d'inscription.
- Les règles de bon fonctionnement

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de règlement intérieur communautaire concernant l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.